



18 juillet 2019

Travaux d'assainissements de parcelles contaminées au mercure Etat d'avancement et contrôle des dépositions de poussières

Mené dans le cadre de la surveillance des travaux d'assainissement des parcelles contaminées au mercure en zone habitée de Viège et de Rarogne, le contrôle par le Service de l'environnement (SEN) des dépositions de poussières aux abords des chantiers attestent la présence de mercure en traces négligeables, sauf pour un chantier à Viège. Les mesures déjà existantes visant à limiter la formation de poussières sur les chantiers d'assainissement ont été précisées.

Depuis le début des travaux d'assainissement, plus de 70 parcelles contaminées localisées en zone habitée ont été assainies. Les relevés mensuels réalisés par le SEN du cumul de poussières déposées aux abords des chantiers montrent que pendant les travaux, la présence de mercure dans les poussières est négligeable à l'exception d'un cas à Viège dont les travaux d'excavation sont aujourd'hui terminés.

La législation suisse ne fixant pas de limite pour les retombées de polluants dans les poussières, les contrôles mis en place par le SEN appliquent une méthodologie fondée sur des normes allemandes. Ils ont permis de constater un dépassement de la valeur d'immission définie par l'Allemagne (1 µg Hg par m² et par jour en moyenne annuelle) dans le périmètre d'un chantier en bordure de route cantonale à Viège, principalement durant les mois d'avril et de mai 2019. La valeur d'immission définie pour de grandes étendues a été nettement dépassée (en moyenne annuelle d'un facteur 10) dans le capteur placé à côté du lieu de chargement des camions. Pour un autre point de mesure, localisé à environ 100 m de ce lieu d'émission de poussières, les dépositions chargées en mercure se situaient en dessous de la valeur d'immission allemande. Les derniers résultats disponibles pour le mois de juin 2019 montrent enfin que la situation s'est normalisée avec la fin des travaux d'excavation. Au centre-ville de Viège, sur l'ensemble de la durée du chantier d'assainissement, la quantité de mercure émise avec les poussières est de l'ordre de quelques grammes. S'étant étalées sur près de deux mois de travaux, les émissions constatées sont inférieures au seuil défini comme « bagatelle » (2.5 g Hg/h) dans les normes allemandes.

En raison de la durée limitée des nuisances et au vu des quantités relativement faibles de mercure dispersé par les poussières, le risque pour la population avoisinante et les passants a été considéré comme non pertinent. Enfin, au vu des faibles quantités de mercure en jeu, le risque de pollution du sol par déposition des poussières sur les parcelles se situant à proximité du chantier peut être exclu.

Après avoir pris connaissance des premiers résultats, le SEN a rappelé à Lonza AG, en charge des travaux, de contrôler la mise en œuvre des mesures de limitation des émissions de poussières, telles que définies dans le projet d'assainissement. Les mesures de lutte et de protection contre les poussières ont été ainsi précisées et décrites dans des plaquettes d'information à l'intention des ouvriers. Pour protéger



les travailleurs actifs sur ces chantiers, la SUVA collabore avec les entreprises concernées et vérifie que les dispositions de protection et les règles soient bien appliquées. Enfin, le SEN poursuivra le contrôle des immissions de poussières sur les chantiers. Les assainissements se poursuivront cet automne avec le démarrage des travaux pour un 4^{ème} lot dans le quartier de Turtig, tandis qu'à Viège, l'assainissement d'un 3^{ème} quartier de la ville devrait démarrer en 2020.

Personne de contact

Yves Degoumois, chef de section, sites pollués, déchets et sols (SEN), 076 409 39 92